

## COMMUNE DES MOUTIERS EN RETZ



### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2015**

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux mille quinze, le Vingt-Six Janvier à Dix-Neuf Heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune des MOUTIERS EN RETZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale BRIAND, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Janvier 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME BRIAND Pascale (Maire), M. BERNIER Patrick (Premier Adjoint), MME BONNET Catherine (Deuxième Adjoint), M. GILLET Patrick (Troisième Adjoint), FERRÉ Christian (Conseiller Municipal Délégué), PIPAUD Patrice (Conseiller Municipal Délégué), GINDRE Paul-Henry, MMES COEN-UREL Henriette, DÉROBERT Annick, M. JAUNET Jean-Yves, MMES GALLIOT Nadège, BERNARD LAVERSANNE Aline, HERMANN Thon-La.

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : MME DUPIN Marie, Quatrième Adjoint (pouvoir à Mme Catherine BONNET).

ÉTAIT ABSENT : M. ALLIOT Bertrand.

Madame Nadège GALLIOT a été élue secrétaire.

## **I – DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE**

### **1.1 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Premier Adjoint présente les renoncements au Droit de Prémption Urbain exercées en Décembre 2014.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **II – AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2.1 – DÎNER-DANSANT DE LA SAINT-VALENTIN – CRÉATION DE TARIFS POUR 2015**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

- ♦ **FIXE, pour le dîner-dansant de la Saint-Valentin de 2015, les tarifs suivants :**
  - le prix du repas adulte ..... 30,00 €
  - le prix du repas enfant (jusqu'à 12 ans)..... 12,00 €

## **2.2 – ASSOCIATION ROULE TA BILLE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION DES 5 PLACES DU MULTI-ACCUEIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'offrir aux familles du territoire une prestation d'accueil des enfants adaptée aux besoins dans un cadre organisationnel et économique structuré ;

**SACHANT** que 5 places du multi-accueil de La Bernerie en Retz sont réservées aux familles monastériennes ;

- ♦ **APPROUVE les termes de la convention à passer avec l'association "Roule Ta Bille", octroyant une subvention conventionnelle pour la mise à disposition de 5 places au multi-accueil de La Bernerie au bénéfice des familles monastériennes.**

**Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :**

- **durée : du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 au 30 Juin 2017**
- **montant annuel de la subvention : 30 000 €**
- **versements : en deux fois, en Mai et Septembre.**
- **révision de la subvention : en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC).**

## **2.3 – DEMANDE DE SUBVENTION – RÉFECTION DES CALES À BATEAUX DES FRESCHES ET DU CLUB NAUTIQUE**

Madame le Maire propose d'engager des travaux de restauration de deux cales de mise à l'eau (Les Fresches et le Club Nautique), ces dernières n'étant plus utilisées du fait de leur mauvais état.

Cette opération pourrait être subventionnée dans le cadre de l'avenant au Contrat de Territoire Départemental 2013/2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

- ♦ **SOLLICITE une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du Contrat de Territoire 2013/2015.**
- ♦ **APPROUVE l'opération des travaux de réfection de deux cales à bateaux, avec un plan de financement prévisionnel établi comme suit :**
  - **Département – Avenant au CTD 2013/2015 .....50 %**
  - **Reste à la charge de la commune HT.....50 %**

## **III – AFFAIRES FONCIÈRES**

### **3.1 – GR8 – INSCRIPTION DU TRONCON COMMUNAL AUX ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES DÉPARTEMENTALES**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Commune des Moutiers-en-Retz pour l'inscription de l'itinéraire du GR8 au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

- ♦ **DEMANDE au Conseil Général l'inscription de la portion de l'itinéraire du « GR8 – Commune des Moutiers-en-Retz » au PDIPR.**

## IV – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT À TEMPS NON COMPLET

Afin de pérenniser le poste de l'agent affecté au service scolaire, Madame le Maire demande à l'Assemblée de créer un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

- ♦ **DÉCIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2015, un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération, à temps non complet, à raison de 21H/35<sup>ème</sup>.**
- ♦ **STIPULE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.**
- ♦ **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget primitif 2015.**

Fait aux Moutiers en Retz,  
Le 27 Janvier 2015.  
Le Maire,

Pascale BRIAND